

**Conseil d'Administration de Befimmo SA
Parc Goemaere
Chaussée de Wavre 1945**

1160 Bruxelles

Bruxelles, le 25 septembre 2012

Messieurs,

Par la présente, nous vous confirmons, en application de l'article 30 de l'Arrêté Royal publié le 28 décembre 2010 sur les sicafis et dans le cadre de l'opération envisagée par Befimmo SCA, générant une augmentation de capital et une émission d'actions nouvelles de Befimmo SCA, que la situation économique générale et l'état des biens immobiliers du portefeuille de Befimmo n'exigent pas une nouvelle évaluation par rapport à l'évaluation de ces biens immobiliers réalisée au 30 juin 2012.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



**R.P. Scrivener M.R.I.C.S.
National Director
Jones Lang LaSalle**